

4 Économie

Institut gabonais d'appui au développement (Igad)/Bilan des 25 ans d'activités

Des avancées significatives

Willy NDONG

Libreville/Gabon

CRÉÉ en juin 1992, l'Institut gabonais d'appui au développement (Igad) a pour objectifs de développer une agriculture basée sur l'exploitation familiale, de contribuer au développement de l'agriculture périurbaine et rurale, tout en mettant en œuvre des systèmes de production performants et rentables.

Pour marquer les 25 ans de sa création, les responsables de l'Igad ont initié, à Libreville et ses environs, une série d'activités les 13 et 14 juin derniers. Sur le site agro-pastoral de Bolokoboué, au Cap Estérias, le ministre de l'Agriculture, Yves-Fernand Manfoumbi, et sa délégation sont allés s'enquérir des conditions de travail et de production de ce site dont les activités principales sont le maraîchage et l'élevage de poules pondeuses et de poulets fermiers.

Au cours de sa visite de terrain, le ministre a exhorté les uns et les autres à faire de l'agriculture un véritable



Photo : D.R.

Le ministre Manfoumbi lors de sa visite sur le site de Bolokoboué. Photo de droite : Audrey-Lauriane Issogui (à d) se consacrer à l'agriculture.

ble métier, car, selon lui, « le gouvernement veut trouver des solutions de développement de notre pays à travers la terre. Par conséquent, nous vous encourageons vivement à faire de l'agriculture un véritable métier, car la terre ne ment pas ».

A l'issue de cette visite, Yves-Fernand Manfoumbi a rappelé aux responsables de l'Igad l'impérieuse nécessité d'attribuer aux exploitants plus d'espaces cultivables, afin « d'augmenter leurs revenus. Car, comment augmenter des revenus si l'on a de toutes petites surfaces à cultiver ?

Il faut donc donner plus d'un hectare, afin de garantir le rendement ».

Audrey-Lauriane Issogui-Yéno, 35 ans, qui fait du maraîchage dans le périmètre de Bolokoboué, a démissionné de l'entreprise de BTP où elle occupait un poste important pour se consacrer à l'agriculture.

« Après mes études à l'Institut panafricain pour le développement, option micro-finance, j'ai été engagée par une entreprise de BTP de la place. En 2015, parallèlement à mon activité principale, j'avais une occupation agricole du côté d'Alibandeng, où je produi-



Photo : D.R.

sais de la tomate. En deux semaines, j'avais des revenus de l'ordre de 400 mille francs. Cela m'a motivée à aller de l'avant et c'est ainsi que j'ai démissionné de mon travail pour me consacrer à l'agriculture. Malheureusement pour moi, j'ai fait faillite, suite à un problème d'irrigation d'eau. Je ne me suis pas pour autant découragée. J'ai donc contacté l'Igad, qui a assuré ma formation un mois durant, et JA Gabon qui m'a financé à hauteur d'un million de francs. Après mon installation à Bolokoboué il y a deux mois, je me suis mise au travail. Je plante la ca-

rotte, le chou, la tomate, le piment et l'aubergine. Les premières récoltes sont attendues dans quelques semaines. De l'Etat, j'attends la construction des serres et un peu plus d'espace pour augmenter la production », a-t-elle indiqué.

La délégation de l'Igad et du ministre de l'Agriculture s'est également rendue à Akok et Okolassi, pour la même opération

Bilan des 25 ans de l'Igad

Entre 1992 et 1999, l'Igad a développé dans la province de l'Estuaire plusieurs activités d'élevage, de maraîchage et de production vivrière. Ainsi, 112 exploitations maraîchères, 11 porcheries, 1 atelier de production de champignons en zone périurbaine de Libreville, 50 exploitations de polyculture vivrière ont été aménagés autour de Ntoun. Deux centres d'apprentissage à Libreville pour le maraîchage et Ntoun pour le vivrier ont été créés.

Entre 2004 et 2009, grâce à un financement de 4,9 milliards de francs, de l'Etat gabonais et de l'Agence française de développement (AFD), le Projet

d'appui au développement de l'agriculture périurbain (PADAP) a permis de créer 250 exploitations dans les provinces de l'Estuaire, du Haut-Ogooué, du Moyen-Ogooué, de la Ngounié, de l'Ogooué-Maritime et du Woleu-Ntem.

Pendant cette période, un projet d'extension maraîcher a vu le jour dans les provinces non couvertes par le PADAP. Ainsi, les activités développées dans l'Ogooué-Ivindo, la Nyanga et l'Ogooué-Lolo ont permis de créer 3 périmètres de 30 exploitations maraîchères, 3 ateliers de transformation de manioc et de former 300 stagiaires...

Ainsi, au terme du Projet de développement et d'investissement agricole au Gabon (Prodiag), arrivé à échéance en ce mois de juin, ce projet a été exécuté sur l'ensemble des 9 provinces du Gabon, et permis de créer 1006 exploitations dans 123 sites (801 dans le vivrier et 112 dans le maraîchage), 39 ateliers de transformation de manioc, 27 unités de production de bananiers et 27 autres d'élevage dont 2 unités de provende.

Petit angle

Difficultés et défis du Prodiag

W.N.

Libreville/Gabon

LE Projet de développement et d'investissement agricole au Gabon (Prodiag), au fil des ans, fait face à un certain nombre

de difficultés, dont les départs des techniciens, du fait de la crise. Cette situation a entraîné, de facto, une réduction de la fréquence du suivi et de l'accompagnement des exploitants, en plus de la suspension de l'activité de collecte de données en

2017. S'agissant de l'aménagement des sites, 27 % d'entre eux ont été abandonnés et 33% des ateliers de transformation fermés.

Ces deux situations sont liées, entre autres, aux conflits homme-faune et au désintéressement de

certaines compatriotes à la recherche d'emplois salariés à Olam.

Suite à l'abandon des sites, consécutif à l'attaque des plantations par des éléphants, on note tout naturellement une rupture de la matière première nécessaire au

fonctionnement des différents ateliers.

Avec la seconde phase du Prodiag, les actions de l'Igad devraient prendre une autre dimension. Elle devraient, en principe, s'orienter désormais vers une agriculture entrepreneuriale, en s'ap-

puyant sur les acquis du Prodiag 1. Cette agriculture devra évoluer vers la mécanisation de la majeure partie des opérations culturales, avec l'ambition de rendre le métier d'agriculteur plus attractif pour la jeunesse gabonaise.

Vie chère au Gabon

Le groupe Bolloré pointé du doigt par 3 ONG

MSM

Libreville/Gabon

L'ASSOCIATION Jeunesse sans frontières (A.J.S.F), S.O.S Consommateurs et Time, assistées par Maître Bhongo-Mavoungou, souhaitent la résiliation de la convention passée en 2007 entre l'Etat gabonais et le groupe français de

Logistique Bolloré. Selon ces ONG, ce partenariat s'avérerait plus bénéfique pour le groupe Bolloré que pour le Gabon.

« Il y a deux semaines, Régis Immongault, le ministre de l'Economie, de la Promotion des investissements et de la Prospective effectuait une visite des marchés de la capitale gabonaise, pour s'enquérir de la mise en application de l'accord passé en 2012

entre l'Etat gabonais et les acteurs du secteur du commerce. A cette occasion, il a constaté que malgré les mesures prises pour réduire les prix de denrées de première nécessité, celles-ci n'étaient pas pour autant respectées », souligne S.O.S Consommateurs.

Pour ces trois ONG, il ne fait aucun doute que le Groupe Bolloré est la source du problème, puisque c'est à lui qu'in-

combe la tâche de la logistique dans les ports.

A cet effet, ils exigent l'annulation de cette convention, puisqu'elle prive l'Etat gabonais de la gestion de ses ports, qui constituent des éléments stratégiques dans le développement économique du pays. « Cette convention est un scandale, dans la mesure où elle offre à Bolloré le monopole de la gestion de nos ports. C'est

à cause de ce monopole que les prix de première nécessité atteignent des proportions déraisonnables. Ce monopole fait en sorte également que le Gabonais ne puisse pas vivre décemment. C'est la raison pour laquelle avec le groupe d'ONG, nous avons décidé de saisir les juridictions nationales pour obtenir la résiliation de cette convention, qui ne relève pas du pouvoir législatif

national », a martelé maître Bhongo Mavoungou. Selon ce dernier, cette convention n'est en aucun cas légale, dans la mesure où il n'y a eu aucun appel d'offre préalable, et que cette convention n'a pas fait l'objet d'une approbation de la part de l'Assemblée nationale, comme le prévoit la loi dans le cadre d'un monopole.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 16/06/2017	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1166	1USD =	587,459	1 USD	608,020	CAC 40	16/06/2017	5 182,83
		CAD	1,4826	1CAD =	442,437	1 CAD	466,010	DOW JONES	16/06/2017	21 315,75
		JPY	122,9500	1JPY =	5,335	100 JPY	554,791			
		GBP	0,8764	1GBP =	748,468	1 GBP	781,222			
		CHF	1,0874	1CHF =	603,234	100 CHF	63 163,14			
		ZAR	14,3723	1ZAR =	45,640	100 ZAR	4 746,04			
		MAD	10,9097	1MAD =	60,126	1 MAD	62,52			
		CNY	7,5985	1CNY =	86,327	1CNY	88,92			
		KES	115,2900	1KES =	5,690	1KES	5,86			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
16 Juin 2017: 47,00